



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 71808

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le sujet qui a été imposé aux élèves de première littéraire lors de leur épreuve anticipée de « sciences et vie de la terre » pour le baccalauréat. Ce sujet portait sur l'interruption volontaire de grossesse. À partir d'un article du Monde du 9 décembre 2004, qui n'est en réalité que le condensé d'un autre article publié par deux chercheurs dans la revue Population et société, le sujet d'examen invitait les élèves à analyser les effets de l'IVG et de la contraception, à dégager les arguments en faveur de l'IVG et à argumenter l'idée selon laquelle l'avortement n'est pas considéré comme un moyen de contraception. Si l'avortement a été légalisé, il est néanmoins irresponsable de demander à des élèves de justifier un tel acte par des arguments unilatéraux sans en aborder les inconvénients, et il est anti-pédagogique de présenter un document sans demander aux candidats de le contester. En effet, l'article à partir duquel les élèves devaient argumenter la légalisation de l'avortement en France développe l'idée qu'en trente ans, cette légalisation n'a pas eu de conséquence négative sur la démographie en France, « une IVG ne constitue pas une naissance en moins mais une naissance reportée à plus tard ». Il souhaite par conséquent avoir la garantie que les candidats qui n'ont pas voulu cautionner la logique mise en avant dans cette épreuve ne seront pas sanctionnés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71808

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7506

Question retirée le : 30 août 2005 (Retrait pour cause de question identique)